

# Conseil de quartier Fetter/Océanide

## Réunion plénière

28 janvier 2026

---

M. LEYENBERGER accueille les habitants en les remerciant de s'investir dans la vie de leur quartier.

Un Conseil de quartier est nécessaire car la manière de vivre l'exercice démocratique évolue et un certain nombre de concitoyens ont envie de prendre part à la démocratie. Les municipalités ont besoin de l'expertise d'usage de celles et ceux qui vivent dans un quartier.

C'est aussi un exercice difficile car il faut voir l'intérêt général du quartier et de la ville en premier lieu, ce qui implique de s'éloigner des problématiques individuelles. Pour ces dernières, il existe d'autre façon de les aborder (RIS et rendez-vous avec les élus au cours de leurs permanences)

Il y a aussi ce qui peut germer de la réflexion collective, avec ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Les choix sont assumés par les élus, l'important est de pouvoir échanger et d'avoir des explications sur les choix faits.

Les Conseils de quartier ont été menés lors de trois mandatures et se sont révélés bénéfiques.

M. SCHAEFFER, adjoint au Maire référent du quartier Fetter/Océanide, souligne l'investissement grandissant des membres du Bureau du Conseil de quartier.

Il cite la mise en place de systèmes permettant le bon fonctionnement du Bureau du Conseil de quartier : la création d'un groupe Whatsapp au sein du Bureau et l'organisation de sorties régulières sur le terrain pour constater des dysfonctionnements potentiels.

M. BOOS fait un court bilan des actions principales menées au sein des Conseils de quartier

- Signalements de dysfonctionnements repérés au quotidien (lampadaires, taille de végétation, stationnements gênants, signalétique, chaussée abimée...)
- Rappel de règles de bien-vivre ensemble dans le journal municipal
- Information de la Ville et Esse sur les travaux du réseau de Chaleur Urbain
- Consultation des habitants lors d'une réunion plénière pour les horaires d'extinction de l'éclairage la nuit
- Proposition de création d'un arrêt de la navette e-lico aux ateliers municipaux, desservi lorsqu'elle y passe.
- Installation d'un banc (près du bâtiment Macif)
- Consultation et informations transmises quant à l'aménagement de la rue de l'Ermitage

Mme SUPPER, habitante du quartier membre du Bureau, indique que deux fois dans l'année, les membres font un tour du quartier pour repérer les dysfonctionnements et parfois certains habitants les interpellent.

Un habitant signale le problème de moustiques tigre et notamment les bacs de récupération d'eau de pluie qui sont des nids à moustiques dans les jardins familiaux.

M. LEYENBERGER rappelle qu'une partie du quartier avait fait l'objet d'une opération de démoustication menée par l'ARS. Il y a effectivement des comportements à adopter pour éviter de favoriser la reproduction des moustiques.

Un habitant ajoute qu'il suffit de placer des couvercles ou des charlottes sur les fûts.

M. LEYENBERGER confirme qu'il existe effectivement des méthodes simples. Le moustique tigre ne se déplace pas sur une très grande distance, son périmètre est limité à 200m autour de son lieu de naissance.

Un habitant signale la durée des feux piétons trop courts pour laisser le temps de traverser.

M. LEYENBERGER indique qu'un échange a eu lieu avec la CeA qui gère ces minuteurs. Entre le moment où le feu passe au rouge pour le piéton et le moment où il passe au vert pour les voitures, il y a un délai laissant au piéton de finir sa traversée. Les voitures venant d'un autre axe du croisement doivent également laisser passer les piétons qui se trouvent sur le passage piéton.

Un habitant suggère d'installer un compte à rebours pour que le piéton sache que ce n'est plus la peine de s'engager.

M. LEYENBERGER pense que même si le feu passe au rouge alors que le piéton vient de s'engager, il a le temps de terminer de traverser.

Un habitant indique que le passage piéton au niveau de la place Saint-Nicolas, plus haut sur la route de Paris est plus sécurisant car les voitures s'arrêtent plus facilement pour laisser passer les piétons.

Un habitant indique qu'il ressent aussi un sentiment d'insécurité lorsqu'il doit traverser ce passage piéton. Il traverse également plus haut, où c'est plus sécurisant. Il témoigne qu'en voiture, lorsqu'on tourne à la rue des Clés vers la gauche, on se retrouve face à des piétons traversant dont le feu est rouge. C'est déroutant.

M. LEYENBERGER propose de faire l'exercice pratique, de s'y rendre et d'expérimenter lui-même la problématique.

Il rappelle qu'au moment du démontage de la Charrue, les feux avaient été arrêtés. Au moment d'être reprogrammés, une erreur de quelques secondes dans le minutage avait provoqué des bouchons très longs. Cela pour dire que quelques secondes peuvent complètement dérégler le flux.

Un habitant signale des trafics de drogue dans le quartier. Il pense que les caméras ne sont pas bien placées.

M. LEYENBERGER indique que la gendarmerie est sur le terrain et a déjà effectué des prises. Malheureusement, lorsqu'une prise est faite, le problème est simplement déplacé.

Un habitant souligne le problème de consommation de protoxyde d'azote à des fins récréatives.

M. LEYENBERGER indique qu'il n'existe pas de loi en tant que telle qui en interdit la consommation sur la voie publique, c'est aux maires de prendre des arrêtés pour l'interdire s'ils le souhaitent. Cet arrêté a été pris à Saverne en 2014. Cela étant dit, il faut être là pour prendre sur le fait.

Un habitant demande si la chaudière du Réseau de Chaleur est en fonctionnement, car il a observé de la fumée sortir de la cheminée.

M. LEYENBERGER confirme, son inauguration officielle aura lieu dans la semaine.

Un habitant demande de quoi est composée la fumée.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit principalement de la vapeur d'eau émanant des pellets qui sont humides. La fumée est filtrée plusieurs fois pour éviter le rejet de particules fines.

Un habitant demande si les Savernois pourraient avoir la possibilité de la visiter.

M. LEYENBERGER pense que des portes ouvertes pourraient être organisées après l'inauguration. Il en parlera avec ESSE.

Un habitant indique que le stationnement dans la rue Person est souvent gênant, il propose de créer un sens unique.

M. LEYENBERGER indique que cette question est en réflexion au sein des services. L'idée était de finir le plan vélo pour réfléchir à la circulation dans son ensemble. Il pense que ce serait pertinent de créer une boucle de circulation avec un sens unique dans la rue Person.

M. LEYENBERGER se dit favorable à cette idée qui nécessitera quelques temps encore pour être réfléchi et mise en application.

Un habitant signale également des stationnements gênants dans la rue de la Vedette.

M. BOOS indique que le stationnement dans cette rue a été étudié en Conseil de quartier. Il n'y a aucune solution idéale.

M. LEYENBERGER ajoute qu'en principe, la voie est assez large pour qu'il n'y ait pas de problème, c'est plutôt une bonne chose que la circulation soit ralentie.

Un habitant demande si les étudiants peuvent avoir la possibilité de se garer sur le parking de la maison des entrepreneurs.

M. LEYENBERGER indique qu'en matière de stationnement, il n'y a que 4 solutions :

- Interdire complètement le stationnement
- Diviser par deux les possibilités de stationnement en alternant
- Diviser par trois les possibilités de stationnement en traçant des cases
- Et ne rien faire, laisser tel quel.

On peut leur proposer de se garer à la maison des entrepreneurs mais on ne pourra pas leur imposer.

Un habitant souligne que le parking Hager est vide.

M. LEYENBERGER indique que l'entreprise a l'intention de développer sa branche R&D sur ce site, ce qui amènera plus de monde.

Un habitant observe que la rue des Sablonnières et rue de la Vedette servent de contournement Est de la ville.

M. LEYENBERGER remarque qu'effectivement elles font partie des voies contournant le centre, comme la rue du Rossignol ou la rue du Recteur Adam, on ne peut malheureusement pas l'interdire.

Un habitant trouve que la rue de l'Ermitage est anxiogène car les voitures passent à cheval sur le trottoir et la piste cyclable.

M. LEYENBERGER indique que des plots ont été ajoutés pour éviter ce phénomène.

L'habitant ajoute que les plots sont évitables par certains automobilistes qui le veulent vraiment.

M. LEYENBERGER ajoute que la rue a été aménagée à la demande des riverains, en concertation avec le Conseil de quartier. Les choses évoluent au fur et à mesure, il faut le temps que les habitudes changent. C'était également le cas sur le Quai du Canal où juste après son réaménagement, les voitures roulaient encore presque à 40km/h en moyenne alors que maintenant, elles sont presque toutes à 20km/h.

Un habitant confirme que la situation s'est un peu améliorée par rapport au début dans la rue de l'Ermitage.

Un habitant aborde le sujet des trottinettes qui circulent de manière dangereuse dans la rue de l'Ermitage.

M. LEYENBERGER constate que les trottinettes restent une difficulté, c'est un nouveau mode de déplacement. Le temps va aussi faire en sorte de pacifier son usage.

Il y a quelques années, il y avait un vide juridique concernant leur usage, aujourd'hui, il y a des règles. Il faut une assurance, les trottinettistes doivent circuler sur la chaussée, elles sont interdites au moins de 12 ans et l'utilisateur doit être visible. Encore faut-il que ces règles soient respectées.

La Police Municipale consacre une demi-journée par semaine à des contrôles spécifiques aux trottinettes. Cela sert aussi à sensibiliser et à rappeler les règles.

On ne peut pas interdire les trottinettes. Le moyen de transport qui reste le plus dangereux est la voiture.

Un habitant signale qu'un camion ramassant les biodéchets, circule trop vite et a arraché un potelet à côté du cimetière.

Un habitant signale une camionnette régulièrement stationnée dans la rue Person, qui prend trois places et gêne la visibilité pour sortir des maisons.

M. LEYENBERGER indique que les véhicules pros ne devraient pas se garer sur la voie publique en dehors de ses nécessités de travail. Il demande si c'est le gabarit qui est dangereux ou si le signallement concerne simplement le fait qu'il occupe trois places de stationnement, car tant que le véhicule est garé sur des places de stationnements, le fait d'en occuper plusieurs n'est pas interdit. Mais si elle gêne la visibilité et rend la circulation dangereuse, dans ce cas, il faudrait qu'elle stationne ailleurs.

Un habitant signale des sacs poubelles jetés dans le PAV de biodéchets de la rue Person.

M. LEYENBERGER indique que des panneaux ont été installés. Ils ont eu un effet durant quelques semaines. C'est effectivement un fléau à cet endroit. Une caméra y est toujours installée. Mais il est souvent difficile d'identifier les individus.

Un habitant signale également des déjections canines qui ne sont pas ramassées.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit d'un problème d'incivilité de la part de quelques habitants, il est difficile de les prendre sur le fait.

Un habitant remarque qu'il y a aussi beaucoup de canettes de soda abandonnées.

Un habitant pense que le problème vient du fait que le Smictom impose des réductions de déchets.

M. LEYENBERGER précise il y a aussi un enjeu environnemental pour lequel on doit tous agir. Il soutient le principe de réduction de déchets, grâce à ça le nombre de déchets a été drastiquement réduit. La contrepartie est malheureusement une minorité des habitants qui ne respectent pas les règles.

Un habitant demande si un panneau miroir peut être installé entre la rue Fetter et la rue Acker car la visibilité est réduite lorsque on sort de la résidence du Jardin des Rohan.

M. LEYENBERGER indique que s'il s'agit d'une sortie d'une propriété privée, la mairie autorise la copropriété à installer un miroir. Si c'est à l'usage des résidents de la copropriété, c'est à eux de payer le miroir.

Un habitant remarque que les panneaux aux arrêts de la navette e-lico nécessiteraient d'être refaits.

M. LEYENBERGER indique qu'ils sont en production.

Un habitant signale des voitures garées sur les trottoirs dans la rue Erasme Gerber, devant le nouvel Aldi. Les piétons doivent marcher sur la route.

Il rappelle que les trottoirs sont réservés aux piétons, la police verbalise régulièrement les voitures sur le trottoir.

Un habitant constate que le plot installé devant l'épicerie La Courtoise a été déplacé et n'empêche plus le stationnement gênant sur le trottoir.

Un habitant a remarqué que le préfabriqué de l'ancien Lycée Claude Chappe se dégrade, il se demande si c'est dangereux.

M. LEYENBERGER indique qu'il n'est pas dangereux mais il n'est pas esthétique. Ce morceau de terrain appartient à la Ville, il faudra le démonter.

Un habitant remarque que le trottoir dans la rue de Haguenau n'a pas d'enrobé tout le long.

M. LEYENBERGER indique qu'un tronçon a dû être ouvert pour réinstaller la fibre dans l'immeuble. C'est au propriétaire de le recouvrir, et il le sait.

Un habitant demande ce qui adviendra de la structure en fer du Lycée Claude Chappe

M. LEYENBERGER indique que c'est un rappel de l'existence du Lycée à cet endroit, il faudra trouver un moyen de le mettre en valeur.

Un habitant indique que cette silhouette avait été faite par son frère lorsqu'il était étudiant dans ce lycée

M. LEYENBERGER pense qu'elle pourrait être installée dans l'enceinte du Lycée Jules Verne qui a repris l'activité du lycée Claude Chappe.

Un habitant s'interroge sur le chantier près de l'ancienne déchèterie vers Schwenheim.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit d'une station de méthanisation : 13 agriculteurs locaux collectent du méthane à partir des déchets agricoles de leurs fermes La production de gaz de Biométhane agricole doit permettre de fournir l'énergie pour 4000 personnes.

Un habitant indique que ça ne sent pas.

M. LEYENBERGER ajoute qu'il est nécessaire de décarboner notre énergie, des solutions doivent être trouvées. En 2050, une neutralité Carbone doit être atteinte.

Un habitant demande d'où proviennent les pellets de la chaudière du RCU.

M. LEYENBERGER indique qu'ils proviennent d'un rayon de 50km, c'est du bois déchet, qui ne peut pas être utilisé pour du bois d'œuvre. En hiver, ils seront transportés par 4 à 5 camions par jour. A titre indicatif, pour Kuhn ce sont 65 camions qui traversent Saverne tous les jours.

Un habitant demande si des projets sont prévus pour les magasins qui ferment comme le Gifi, le point S ou le Lidl.

M. LEYENBEGRER indique que la chaîne nationale Gifi a fait faillite. Il ajoute que la situation pour ce terrain est compliquée car cette zone appartient à un fond de placement parisien qui est difficile à contacter.

Ce site appartient à une personne qui n'a pas besoin de liquidité aujourd'hui et qui n'est pas très prompt à négocier les prix.

### **Intervention de Claire Deguillaume sur la question du frelon asiatique (FA)**

Mme Deguillaume, apicultrice a eu connaissance du FA pour la première fois il y a une dizaine d'années en Corrèze où il n'était plus possible de cueillir les fruits dont ils se nourrissaient. Elle a découvert que ce n'est pas qu'un problème pour les apiculteurs. Le FA est arrivé en 2023 à Saverne, il est devenu vraiment présent en 2025.

Un plan de lutte coordonné va être mis en place dans le Bas-Rhin. Son objectif est d'impliquer l'ensemble de la population pour chercher les nids autour de chez soi.

Mme Deguillaume présente rapidement les caractéristiques physiques du FA, permettant de l'identifier. Il a une bande orange sur l'abdomen et est plus petit que le frelon européen.

Cycle de vie du FA:

La reine fondatrice passe l'hiver à l'abris et sort de son état de léthargie au mois de mars et fait son premier nid. C'est le nid primaire qui est plutôt petit et est construit à moins de 5m de hauteur. Elle pond ses larves et cherche de la nourriture. A partir du mois de juin, toute la colonie formée va se déplacer pour fonder un nid secondaire, beaucoup plus gros cette fois-ci, en hauteur, à plus de 8m, généralement dans les arbres. Pendant l'été, la population augmente. A partir du mois d'août, la reine entre dans la phase de reproduction, elle va se mettre à pondre des mâles et des femelles sexuées qui seront fécondées en octobre et petit à petit quitter le nid. Dès les premières gelées, les mâles, les ouvrières et la reine meurent, ne restent plus que les femelles fécondées, futures fondatrices qui cherchent un abri pour passer l'hiver avant de devenir reine fondatrice l'année d'après. D'une année sur l'autre, un nid peut ainsi en produire une dizaine.

Que faire :

- Piégeage : en mars et avril
- Repérer les nids d'avril à juin (avancée de toitures, sous les balcons, sous les rebords de fenêtres...)
- Repérer les nids secondaires (plus complexe car plus cachés en hauteur, dans les arbres) avant la fécondation des futures fondatrices.
- Signalement : en cas de repérage d'un nid primaire ou secondaire, signaler à un référent pour faire détruire le nid. ([asso@sosplanette.fr](mailto:asso@sosplanette.fr))

Il ne faut surtout pas tenter de se débarrasser du nid soi-même. Le frelon ne se préoccupe pas de l'homme mais lorsqu'il se sent agressé, il devient très agressif. Toujours faire intervenir des personnes formées.

Le venin du FA n'est pas plus toxique que celui du frelon européen, il faut néanmoins être vigilant car il a la capacité à repiquer. Il y a des réflexes à adopter qui seront également abordés lors de la réunion d'information du mois de mars.

Cette réunion d'information sera organisée pour aborder de manière plus détaillée les différents points (comment reconnaître un frelon, à quoi ressemblent les nids, où les chercher et à qui les signaler) **jeudi 26 mars au Château des Rohan, à 18h30.**